

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20211213-011

du 13 décembre 2021

n°011

page 1/2

**EXTRAIT:****GRAND  
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice :** 26**PRESENTS ( 19 ) :** M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.BAILLY, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN**POUVOIRS ( 2 ) :**M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN  
M.AURIAULT donne pouvoir à M.JUGE**EXCUSES ( 5 ) :** M.PICHON, Mme GODET, M.MEUNIER, M.BONNARD, Mme BOURAT

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET : Attribution d'une subvention au collège George Sand dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle**

*Dans le cadre de sa politique culturelle tournée vers l'ouverture et l'accessibilité des jeunes à l'art et à la culture, Grand Châtellerault est engagé dans un projet d'éducation artistique et culturelle s'appuyant à la fois sur les équipements culturels et patrimoniaux et sur les acteurs culturels du territoire.*

*Inscrit dans l'appel à projet « PACTE : projet artistique et culturel en territoire éducatif 2021-2022 », ce projet est conduit avec le collège George Sand de Châtellerault en partenariat avec la DRAC, le rectorat et l'Académie de Poitiers.*

*L'objectif de ce PACTE est de permettre aux élèves les plus éloignés de l'offre culturelle de découvrir une diversité d'esthétiques artistiques et culturelles représentée par les équipements culturels communautaires ainsi que par les structures culturelles partenaires du territoire.*

*La mise en place du projet PACTE s'articule pour l'année scolaire 2021-2022 autour de la thématique de l'égalité et des discriminations, et s'adresse à deux classes de 5ème.*

*Ce projet fait intervertir deux artistes de la Compagnie Sans Titre Production pour la mise en place d'ateliers.*

*Le collège George Sand payera l'intégralité des dépenses liées au projet et Grand Châtellerault versera une subvention au collège afin de rembourser les dépenses relatives à l'intervention de la Compagnie Sans Titre Production.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** qu'il convient de verser une subvention au collège George Sand pour la mise en place du PACTE,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20211213-011**

**du 13 décembre 2021**

**n°011**

**page 2/2**

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1995,27 € au collège George Sand dans le cadre du PACTE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 30/6232/5100 N77-02

**Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUD

